

INFORMATIONS GENERALES ET REGLEMENT **27eme édition "courir santé" 13 octobre 2024**

ORGANISATEUR

l'association "Courir Santé" est organisatrice de cette manifestation
place du 11 novembre 37700 La ville aux Dames
site internet :courir-sante.fr
responsable de l'organisation : Alain Phalippou, président
contact : 06 77 15 39 69

CONCURRENTS :

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA selon les modalités ci-après :
Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

Pour les courses labélisées Bronze 5 et 10 km

-Bulletin d'inscription dûment rempli dans tous les cas.

-d'une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. (attention les autres licences délivrées par la FFA(santé,Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

FCD FFSA FFH FSPN ASPTT FSCF FSGT UFOLEP

- ou pour les majeurs non licenciés ou licenciés dans un autre sport que l'athlétisme, fourniture obligatoire et exclusive d'un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de 3mois à la date de la manifestation.

Il remplace le certificat médical qui n'est plus accepté. A remplir sur <http://pps.athlé.fr>

- ou pour les MINEURS une autorisation des personnes exerçant l'autorité parentale, un questionnaire relatif à l'état de santé du mineur.

Pour la course familiale des 2 km :

Cette course ne comportant pas de classement, le PPS, n'est pas demandé, l'autorisation parentale reste obligatoire pour les mineurs.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent se faire :

-par courrier (bulletin d'inscription à télécharger sur notre site internet)

Courir Santé Informations Générales et règlement

-inscription en ligne via notre site partenaire : **courirsante-2024ikinoa.com**

le samedi 12 octobre au gymnase Delaunay La ville aux dames de 15h30 à 17h30

le dimanche 13 octobre même endroit à partir de 8h30

DROITS INSCRIPTIONS

	2km	5km	10km
engagement (non licenciés)	4€	10€	14€
engagement (licenciés FFA)	4€	7€	11€
engagement le jour de la course	4€	12€	16€

1

DOSSARDS

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents ci dessus demandés et du paiement des droits d'inscription.

Pendant les courses: les coureurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus

5 et 10 km. Les dossards seront disponibles soit :

le samedi 12 octobre 2024 au gymnase Delaunay de 15h à 17h,

Le dimanche 13 octobre 2024 au gymnase Delaunay à partir de 8H30

Le dossard est OBLIGATOIRE, il sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles aux quatre coins. La publicité ne devra pas être cachée . Les dossards type triathlon avec ceinture sont interdits

course familles des 2km : bien qu'il n'y ait pas de classement, dossard obligatoire fourni par l'organisateur

Les dossards seront disponibles dans les mêmes conditions que les 5 et 10km

CATEGORIES	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	DISTANCE MAXI
MASTERS	MA	1990 et avant	illimité
SENIORS	SE	1991 à 2002	illimité
ESPOIRS	ES	2003 à 2005	illimité
JUNIORS	JU	2006 et 2007	25 km
CADETS	CA	2008 et 2009	15 km
MINIMES	MI	2010 et 2011	5 km

Détails des catégories Masters :

MASTERS H/F	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
	M 0	1986 à 1990
	M 1	1981 à 1985
	M 2	1976 à 1980
	M 3	1971 à 1975
	M 4	1966 à 1970
	M 5	1961 à 1965
	M 6	1956 à 1960
	M 7	1951 à 1955
	M 8	1946 à 1950
	M 9	1941 à 1945
	M 10	1940 et avant

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d inscription n'est autorisé pour quelque motif que

Courir Santé Informations Générales et règlement

ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par la présence d'un médecin, des secouristes . L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne releverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

CONTROLE ANTI DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques de dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchage, etc...

ASSURANCE

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant et après les épreuves.

CIRCUIT

Le parcours est à consulter sur notre site, au gymnase Delaunay, lors des inscriptions.

RAVITAILLEMENT

Ravitaillement au 5eme km sur les 10 km, ravitaillement à l'arrivée

INSTRUCTIONS

Les coureurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes courses
Une voiture officielle ou une moto précèdera les premiers coureurs, une personne responsable de l'organisation accompagnera le dernier coureur jusqu'à l'arrivée

La commune prendra les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course et fera en sorte de les faire respecter

Le responsable de l'épreuve sera juge des problèmes techniques et règlements,

COURSE 2 KM

Course ouverte à tous, dite "familiale" allure libre, sans classement, dossard obligatoire

Départ à 9h30

parcours : 1 petite boucle

COURSE 5KM label Bronze

Course ouverte aux personnes nées en 2011 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs

Départ à 10h, rue Colette

parcours: 1 grande boucle

COURSE 10 KM label Bronze

Course ouverte aux personnes nées en 2009 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs) Distance officielle mesurée selon les normes world athletic, qualificatif pour les

Courir Santé Informations Générales et règlement

championnats de France. Dossard obligatoire

Départ à 10h 50, rue Colette

parcours : 2 grandes boucles

Un sas départ sera réservé à tous les licenciés en CLUB FFA Athlé Compétition

Pour les Athlètes licenciés Athlé Compétition : le port du maillot du club est obligatoire, dossard fixé par 4 épingles.

Pour tous les coureurs : Le matériel électronique type baladeur MP3, téléphone déconseillé pour des questions de sécurité. Les montres GPS et podomètres sont autorisés. L'athlète encoure la disqualification ou l'interdiction de prendre le départ en cas de non respect des règles.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage par puces incorporées dans le dossard, est assuré par le logiciel RACE RESULT

RESULTATS

Ils seront affichés dès que possible dans le gymnase Delaunay, disponibles sur notre site internet ainsi que sur le site de la Ligue du Centre Val de loire d'Athlétisme

FORCE MAJEURE.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de -facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre .

ANNULATION.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation, soit par requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation sans contre partie, pour le besoin de ses publications. Toutefois en application de la loi dite "Informatique et libertés", tout participant peut s'opposer à la publication de ses résultats et de ses photographies.